

Travail du dimanche :

le “cadeau de Noël” du PS d’Angers aux travailleurs du commerce

L’autorisation accordée par le maire d’Angers (F. Béatse) d’ouvrir les commerces les dimanches 15 et 22 décembre est un scandale que nous dénonçons.

S’ils refusent d’être « volontaires », les salariés du commerce en CDI sont souvent montrés du doigt par leur employeur, sans parler des salariés en CDD qui sont de fait obligés de se porter volontaires. De plus, cette autorisation oblige les petits commerçants à ouvrir en raison de la concurrence des grands magasins et de la grande distribution.



Rien ne justifie cette ouverture alors que Noël est un mercredi ! Toute personne est à même de faire ses courses pendant les jours d’ouverture du mois de décembre. Cette ouverture ne changera rien économiquement car le pouvoir d’achat n’est pas extensible. Elle contribue à fragiliser la vie privée des travailleurs (salariés et non salariés) du commerce. Et dire que l’UMP et le PS regrettent parfois que des parents ne s’occupent pas assez de leurs enfants : quel beau discours hypocrite !

Après le « cadeau de Noël » municipal, voilà que le gouvernement PS-EELV compte donner comme étrennes le passage de 5 dimanches annuels à 12 dimanches...

Nous nous opposerons ici et ailleurs à la casse du droit du travail. Aujourd’hui et demain, nous serons au côté des salariés et de leurs syndicats. En tout cas, en décembre, **boycottons les ouvertures des magasins le dimanche**, comme le demandent les syndicats des salariés du commerce angevin.

**Faire des courses le dimanche, c’est mettre le doigt dans l’engrenage :
Nous-mêmes et bientôt nos enfants, voulons-nous travailler le dimanche ?**

Refusons de tomber dans ce piège !

